

REACH et l'économie circulaire



L'objectif de cette session est de vous permettre d'appréhender les opportunités et les obligations réglementaires, sur les déchets et les produits, afin de développer l'économie circulaire dans votre entreprise

Date :

22 juin 2027 , 09h-12h et 13h30 -17h

Durée de la formation : 6h30

Tarif : 800€ HT soit 960 € TTC

Type de formation : Formation en visio-conférence en direct sur Microsoft Teams

Lieu : À distance sur Teams

Public visé : HSE, Service réglementaire, direction, ...

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation.

Modalités d'évaluation des acquis : QCM d'évaluation des acquis

Capacités et compétences

professionnelles visées : Identifier les possibilités réglementaires qui s'offrent à un producteur ou à un traiteur de déchets

Matériel nécessaire : Ordinateur avec accès internet + Outil Microsoft Teams + Micro et webcam

Intervenant :

Jérémy DELVIGNE
jdelvigne@atoutchimie.eu
Ingénieur HSE

Programme de la formation :

I. Introduction et contexte

- Présentation des règlements REACH et CLP
- Présentation de la Directive Cadre Déchets (UE) 2018/851
- Les produits et les déchets – statuts et obligations - avantages et inconvénients
- Économie circulaire et définitions : prévention, réemploi, réutilisation...

II. Le statut de sous-produit

- Les critères et les obligations
- Exemption d'enregistrement REACH pour les sous-produits

III. Les sorties de statut de déchet (SSD)

- Les différentes SSD, principes et avantages
- La SSD « implicite » et la SSD « explicite »
- Périmètre, passage aux frontières et conclusion

IV. Les obligations relatives aux produits valorisés (REACH et CLP)

- Exemption d'enregistrement REACH pour les substances valorisées
- Valorisation des articles

Conclusion et QCM d'évaluation des acquis

Pour aller plus loin :

- Zoom caractérisation des déchets (mentions HP)
- Zoom transfert transfrontalier des déchets
- La FDS et REACH
- Articles et seuil de 0,1%